

ASSOCIATION JEUNESSE ET ENTREPRISES



TAXE D'APPRENTISSAGE CHOISISSEZ L'AJE EN 2020 !

INVESTISSEZ DANS LA PRÉPARATION À LA VIE PROFESSIONNELLE DE VOS FUTURS COLLABORATEURS

En soutenant en 2020 nos actions innovantes :

- Le déploiement de la P'AJE, plateforme numérique dédiée spécifiquement aux jeunes pour leur présenter les enjeux de la vie professionnelle : un véritable outil pédagogique unique.
- Transformer le stage de 3^{ème} en un réel parcours de découverte de l'entreprise
- Dynamiser l'apprentissage pour donner confiance aux jeunes

UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE RÉUSSIE
EST UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE PRÉPARÉE !



Période de versement jusqu'au
31 mai 2020



AJE EN CHIFFRES

50 000 JEUNES sensibilisés

2 600 ENSEIGNANTS accompagnés

2 000 ENTREPRISES associées

1 100 PARENTS D'ELEVES informés

85 000 HEURES de bénévolat AJE



BESOIN D'INFORMATIONS ?
Nous répondons à vos questions
01 47 55 08 40
aje@jeunesse-entreprises.com



JEUNESSE ET ENTREPRISES
4 rue Léo Delibes
75116 PARIS

www.jeunesse-entreprises.fr



POURQUOI AJE ?

En 2020, donnez les moyens aux jeunes de connaître le monde des entreprises avec ses codes, ses règles et ses transformations en finançant Jeunesse et Entreprises, organisme d'orientation et d'insertion des jeunes dans le milieu professionnel.

Ce que nous apportons aux entreprises :

- Former et informer les jeunes sur les enjeux du monde professionnel pour faciliter leur intégration dans vos entreprises.
- Assurer le développement d'un réseau d'entreprises et de bénévoles AJE pour transmettre aux jeunes, avec enthousiasme, les valeurs essentielles de la culture générale professionnelle.
- Promouvoir votre engagement pour le futur des jeunes dans le cadre de votre RSE

La méthode AJE :

- Des actions inédites et en adéquation avec les besoins des jeunes et des entreprises pour une valorisation du savoir-être en entreprise.
- Un travail en accord avec les établissements et les institutions.
- Un réseau de bénévoles réparti sur toute la France.
- Une réflexion permanente sur le futur professionnel des jeunes.
- Un panel d'actions phares répondant à 5 grands objectifs :

Comment faire ?

AJE agissant au plan national pour la **promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et des métiers**, est habilitée à collecter auprès des entreprises 30% du Solde (13% du total) de la taxe d'apprentissage, calculée sur 0,68% de la masse salariale brute.

Votre financement à AJE via la Taxe d'Apprentissage 2020 correspond donc au calcul suivant :

Montant pour AJE = Masse Salariale Brute x 0,0068 x 0,13 x 0,30

En choisissant un versement par virement ou par RIB, nous vous remercions de préciser qu'il s'agit bien d'un règlement de Taxe d'Apprentissage afin de vous envoyer un reçu libératoire.

Mode de règlement :

• **Par chèque** à l'ordre de Association Jeunesse et Entreprises

• **Par virement**

Titulaire du compte : Association Jeunesse et Entreprises

Domiciliation : CL PARIS CHAILLOT (00415)

IBAN : FR22 3000 2006 6400 0000 5331 P71

BIC : CRLYFRPP

Siret : 344 664 917 000 20

JEUNESSE ET ENTREPRISES

Créée et présidée par Yvon Gattaz depuis 1986, l'Association Jeunesse et Entreprises, reconnue d'utilité publique, travaille à l'instauration de liens actifs et concrets entre le monde de l'Entreprise et le monde de l'Éducation. Elle a pour objectif de promouvoir et faciliter l'entrée des jeunes au cœur de la vie professionnelle et de leur donner le goût d'entreprendre.

Jeunesse et Entreprises s'appuie sur un réseau de plus de 30 Clubs AJE dans toutes les régions de France.



Nous répondons à vos questions
01 47 55 08 40

aje@jeunesse-entreprises.com

JEUNESSE ET ENTREPRISES

4, rue Léo Delibes

75116 PARIS

www.jeunesse-entreprises.fr

